

Règlement du Challenge DAUVEN.

1. Le CHALLENGE DAUVEN est un challenge perpétuel mis en compétition à l'occasion d'un tournoi de natation organisé par le Chaudfontaine Thermale Natation ASBL (Ch.Th.N.). Il a été précédemment organisé par l'Entente des nageurs de la Sauvenière, le Flipper Natation de Herstal et le Liège Aqua Club.
2. Le Challenge est symbolisé par une coupe en cristal.
3. Le club vainqueur du tournoi devient pour un an le détenteur de la coupe. Il devra la renvoyer au Ch.Th.N. au moins quinze jours avant le tournoi suivant, franco de port et assuré, et ce sur simple demande par lettre.
4. Les noms des clubs vainqueurs seront gravés sur la coupe par les soins du Ch.Th.N. Le détenteur s'engage à n'y faire graver ou apposer aucune inscription ou ornement supplémentaire et à prendre toutes les précautions nécessaires contre la destruction, le vol et l'incendie.
5. Le tournoi se déroule selon le principe de l'année d'âge et est réservé aux nageurs et nageuses de 9 à 13 ans.
6. Le Ch.Th.N. se réserve le droit de limiter le nombre de participants pour chaque épreuve.
7. Le tournoi se dispute en deux journées. La première journée est réservée aux épreuves éliminatoires qui se déroulent dans chacun des districts de la FRBN. La deuxième journée est réservée aux épreuves finales. Le choix des piscines où se déroulent ces journées dépend du Conseil d'Administration du Ch.Th.N.
8. Sont qualifiés pour chacune des épreuves finales les huit nageurs et nageuses qui, au cours des éliminatoires, auront réalisé un des huit meilleurs temps pour l'ensemble de la Belgique.
9. Le programme comprend les épreuves suivantes, pour les nageurs et nageuses, éliminatoires et finales. Concurrents de 9 ans : 100 dos, 100 brasse, 100 nage libre. Concurrents de 10, 11, 12, 13 ans : 100 dos, 100 brasse, 100 nage libre, 100 papillon. Le classement s'établit au meilleur temps.
10. Les concurrents, pour être admis au départ, doivent pouvoir fournir la preuve de leur âge au moyen d'un document officiel. Aucune dérogation ne sera autorisée.
11. Un même nageur ou une même nageuse peut participer à deux épreuves maximum pour les qualifications ainsi que pour les finales.
12. Un nageur participera à un et un seul éliminatoire organisé par le district de son choix.
13. Le Challenge est attribué au club totalisant le plus grand nombre de victoires à l'issue des différentes épreuves finales. En cas d'ex-aequo, le nombre de deuxièmes places puis de troisièmes places, etc.... entre en ligne de compte pour établir le classement.
14. Chaque épreuve finale est, en outre, dotée de prix pour les trois premiers de son classement, ainsi que la meilleure performance générale et les deux meilleures performances (un garçon et une fille) par année d'âges.
15. La coupe est remise au club vainqueur sous la garantie d'une lettre de décharge signée par le Président ou le Secrétaire du dit club ou par son Délégué responsable.
16. Tous les cas non prévus dans le règlement seront tranchés par le Ch.Th.N. Toutefois, s'il s'agit d'une application d'une règle fédérale, le cas sera soumis à la juridiction compétente.
17. Approuvé par le Comité Central de la FRBN les 31 Août 1966, 19 juin 1973 et 2 août 1976.
Approuvé par le Comité Sportif de Natation de la FFBN le 9 janvier 2006.

Par le CS\$ 18/01/15
